



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 28 mai 2015 — N° 95

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration afin de souligner les 30 ans de la Société Alzheimer de l'Outaouais québécois.

M. Kotto (Bourget) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de Baseball Tétreaultville.

M. Habel (Sainte-Rose) fait une déclaration afin de féliciter Mme Jeannine Marier L'Archevêque, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.

M. Spénard (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de souligner la réussite de l'événement Relais pour la vie Beauce-Nord.

Mme Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de promouvoir le Circuit des créateurs de la Côte-de-Beaupré.

28 mai 2015

M. Lisée (Rosemont) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire du Collectif des entreprises d'insertion du Québec.

Mme Charlebois (Soulanges) fait une déclaration afin de féliciter M^{lle} Alexandra Goulet, gymnaste de Coteau-du-Lac, qui s'est distinguée aux Championnats canadiens de l'Est.

M. Martel (Nicolet-Bécancour) fait une déclaration afin de rendre hommage au Musée des Abénakis et à ses artisans.

M. Hamad (Louis-Hébert) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire du Collectif des entreprises d'insertion du Québec.

M. Arcand (Mont-Royal) fait une déclaration afin de souligner le Mois de la sensibilisation à la sclérose latérale amyotrophique (SLA).

À 9 h 57, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 15.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Bonnardel (Granby) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 494 Loi sur la protection des contribuables

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 494.

Dépôts de documents

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées les 29 avril et 13 mai 2015 par M. Bolduc (Mégantic) concernant la lutte contre la pauvreté et le maintien des programmes de soutien aux personnes vulnérables.

(Dépôt n° 1186-20150528)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 46 des Règles de fonctionnement, il est convenu de reporter au 2 juin 2015 le dépôt d'une pétition par M. Cloutier (Lac-Saint-Jean).

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

28 mai 2015

À la demande de M. le président, M. Marceau (Rousseau) retire certains propos non parlementaires.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, le 27 mai 2015, sur le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 37, Loi confirmant l'assujettissement des projets de cimenterie et de terminal maritime sur le territoire de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons au seul régime d'autorisation de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **124** en annexe)

Pour : **83** Contre : **19** Abstention : **0**

Motions sans préavis

Mme Charbonneau, ministre de la Famille, présente une motion concernant les services de garde; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

À la demande de M. Ouimet, premier vice-président, Mme Maltais, leader adjointe de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Pagé (Labelle), conjointement avec Mme Vallée, ministre de la Justice, Mme Roy (Montarville) et Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite chaleureusement
M^e Lu Chan Khuong pour son élection au poste de bâtonnière du
Barreau du Québec;

28 mai 2015

QUE l'Assemblée nationale souligne l'importance de poursuivre les efforts pour rendre toujours plus accessible notre système de justice;

QUE l'Assemblée nationale offre à la nouvelle bâtonnière sa pleine et entière collaboration afin d'engager, dès que possible, des réformes structurantes pour atteindre cet objectif.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bonnardel (Granby), conjointement avec M. Marceau (Rousseau) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de s'assurer qu'Hydro-Québec collabore pleinement et sans délai à l'ensemble des vérifications d'optimisation des ressources que désire faire le Vérificateur général auprès de la société d'État.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

M. Khadir (Mercier) présente une motion concernant les Groupes de médecine de famille et les Centres locaux de services communautaires; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose :

28 mai 2015

QUE la Commission des transports et de l'environnement, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 36, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le transport collectif, procède à des consultations particulières et tiene des auditions publiques les 3 et 4 juin 2015, à la salle Louis-Hyppolite-LaFontaine et, qu'à cette fin, elle entende les organismes suivants :

Association québécoise du transport intermunicipal et municipal
Société de transport de Montréal
Transports 2000
Bureau du taxi de Montréal
Comité provincial de concertation et de développement de l'industrie du taxi
Regroupement des propriétaires de taxis de la Capitale
Uber Québec
Taxelco
Ville de Montréal
Association du transport urbain du Québec
Fédération des travailleurs du Québec
Association du camionnage du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 30 secondes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 2 minutes 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 50 minutes partagées ainsi : 25 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 15 minutes pour l'opposition officielle et 10 minutes pour le deuxième groupe d'opposition;

QUE le ministre des Transports soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 42, Loi regroupant la Commission de l'équité salariale, la Commission des normes du travail et la Commission de la santé et de la sécurité du travail et instituant le Tribunal administratif du travail;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 38, Loi visant à permettre la réalisation d'infrastructures par la Caisse de dépôt et placement du Québec;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 20, Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Hamad, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose que le projet de loi n° 43, Loi favorisant l'information sur la dangerosité des produits présents en milieu de travail et modifiant la Loi sur la santé et la sécurité du travail, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 43 est adopté.

28 mai 2015

M. Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, propose que le projet de loi n° 37, Loi confirmant l'assujettissement des projets de cimenterie et de terminal maritime sur le territoire de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons au seul régime d'autorisation de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

À 12 h 35, à la demande de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 01.

Motions du gouvernement

L'Assemblée tient le débat sur la motion faisant suite au dépôt, le 12 mai 2015, par Mme St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, de l'Accord de libre-échange entre le Canada et la République de Corée, signé le 22 septembre 2014 et en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015.

Cette motion se lit comme suit :

QUE, en vertu de l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve l'Accord de libre-échange entre le Canada et la République de Corée, signé le 22 septembre 2014 et en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015.

28 mai 2015

M. Ouimet, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 57 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 33 minutes 32 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 23 minutes 28 secondes sont allouées au 2^e groupe d'opposition; et 6 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Après débat, la motion est adoptée. En conséquence, cet engagement est approuvé.

L'Assemblée tient le débat sur la motion faisant suite au dépôt, le 12 mai 2015, par Mme St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États de l'Association européenne de libre-échange (AELÉ) (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse), l'Accord sur l'agriculture entre le Canada et la République d'Islande, l'Accord sur l'agriculture entre le Canada et le Royaume de Norvège et l'Accord sur l'agriculture entre le Canada et la Confédération suisse, signés le 26 janvier 2008 et en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2009.

Cette motion se lit comme suit :

QUE, en vertu de l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États de l'Association européenne de libre-échange (AELÉ) (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse), l'Accord sur l'agriculture entre le Canada et la République d'Islande, l'Accord sur l'agriculture entre le Canada et le Royaume de Norvège et l'Accord sur l'agriculture entre le Canada et la Confédération suisse, signés le 26 janvier 2008 et en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2009.

28 mai 2015

M. Ouimet, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 57 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 33 minutes 32 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 23 minutes 28 secondes sont allouées au 2^e groupe d'opposition; et 6 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Après débat, la motion est adoptée. En conséquence, cet engagement est approuvé.

L'Assemblée tient le débat sur la motion faisant suite au dépôt, le 12 mai 2015, par Mme St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, de l'Accord de libre-échange entre le Canada et la République de Colombie, l'Accord sur l'environnement entre le Canada et la République de Colombie, ainsi que l'Accord de coopération dans le domaine du travail entre le Canada et la République de Colombie, signés le 21 novembre 2008 et en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2011.

Cette motion se lit comme suit :

QUE, en vertu de l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve l'Accord de libre-échange entre le Canada et la République de Colombie, l'Accord sur l'environnement entre le Canada et la République de Colombie, ainsi que l'Accord de coopération dans le domaine du travail entre le Canada et la République de Colombie, signés le 21 novembre 2008 et en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2011.

M. Ouimet, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 57 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 33 minutes 32 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 23 minutes 28 secondes sont allouées au 2^e groupe d'opposition; et 6 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

28 mai 2015

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix. En conséquence, cet engagement est approuvé.

L'Assemblée tient le débat sur la motion faisant suite au dépôt, le 12 mai 2015, par Mme St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, de l'Accord de libre-échange entre le Canada et la République du Panama, l'Accord sur l'environnement entre le Canada et la République du Panama, ainsi que l'Accord de coopération dans le domaine du travail entre le Canada et la République du Panama, signés le 14 mai 2010 et en vigueur depuis le 1^{er} avril 2013.

Cette motion se lit comme suit :

QUE, en vertu de l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve l'Accord de libre-échange entre le Canada et la République du Panama, l'Accord sur l'environnement entre le Canada et la République du Panama, ainsi que l'Accord de coopération dans le domaine du travail entre le Canada et la République du Panama, signés le 14 mai 2010 et en vigueur depuis le 1^{er} avril 2013.

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 57 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 33 minutes 32 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 23 minutes 28 secondes sont allouées au 2^e groupe d'opposition; et 6 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix. En conséquence, cet engagement est approuvé.

28 mai 2015

Mme Vien, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 2 juin 2015, à 13 h 45.

La motion est adoptée.

À 16 h 59, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 2 juin 2015, à 13 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON

28 mai 2015

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur le rapport de la Commission de l'économie et du travail :

(Vote n° 124)

POUR - 83

| | | | |
|---------------------------|-----------------|-----------------|------------------------------|
| Arcand (PLQ) | D'Amour (PLQ) | LeBel (PQ) | Reid (PLQ) |
| Auger (PLQ) | Daoust (PLQ) | Leclair (PQ) | Richard (PQ) |
| Bédard (PQ) | Drolet (PLQ) | Léger (PQ) | Rochon (PQ) |
| Bergeron (PQ) | Dufour (PQ) | Leitão (PLQ) | Rotiroti (PLQ) |
| Bernier (PLQ) | Dutil (PLQ) | Lelièvre (PQ) | Rousselle (PLQ) |
| Bérubé (PQ) | Fortin (PLQ) | Lessard (PLQ) | Roy (PQ) |
| Billette (PLQ) | (Sherbrooke) | Lisée (PQ) | (Bonaventure) |
| Birnbaum (PLQ) | Fortin (PLQ) | Maltais (PQ) | Simard (PLQ) |
| Blais (PLQ) | (Pontiac) | Marceau (PQ) | (Dubuc) |
| (Charlesbourg) | Fournier (PLQ) | Ménard (PLQ) | Simard (PLQ) |
| Blais (PLQ) | Gaudreault (PQ) | Merlini (PLQ) | (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) |
| (Saint-Henri-Sainte-Anne) | (Jonquière) | Montpetit (PLQ) | Sklavounos (PLQ) |
| Blanchette (PLQ) | Giguère (PLQ) | Moreau (PLQ) | St-Denis (PLQ) |
| Bolduc (PLQ) | Girard (PLQ) | Morin (PLQ) | St-Pierre (PLQ) |
| Boucher (PLQ) | Habel (PLQ) | Nichols (PLQ) | Tanguay (PLQ) |
| Boulet (PLQ) | Hamad (PLQ) | Ouellette (PLQ) | Thériault (PLQ) |
| Bourgeois (PLQ) | Hardy (PLQ) | Ouimet (PLQ) | Therrien (PQ) |
| Carrière (PLQ) | Heurtel (PLQ) | (Fabre) | Turcotte (PQ) |
| Charbonneau (PLQ) | Huot (PLQ) | Pagé (PQ) | Vallée (PLQ) |
| Charlebois (PLQ) | Iracà (PLQ) | Plante (PLQ) | Vallières (PLQ) |
| Chevarie (PLQ) | Kelley (PLQ) | Poëti (PLQ) | Vien (PLQ) |
| Coiteux (PLQ) | Kotto (PQ) | Poirier (PQ) | Villeneuve (PQ) |
| Cousineau (PQ) | Lamarre (PQ) | Polo (PLQ) | Weil (PLQ) |

CONTRE - 19

| | | | |
|----------------------|---------------|--------------------|------------------|
| Bonnardel (CAQ) | Legault (CAQ) | Picard (CAQ) | Soucy (CAQ) |
| Caire (CAQ) | Lemay (CAQ) | Roberge (CAQ) | Spénard (CAQ) |
| Charette (CAQ) | Martel (CAQ) | Roy (CAQ) | Surprenant (CAQ) |
| D'Amours (CAQ) | Massé (IND) | (Montarville) | |
| Jolin-Barrette (CAQ) | Paradis (CAQ) | Samson (CAQ) | |
| Khadir (IND) | (Lévis) | Schneeberger (CAQ) | |